

RÉPONSE – I 036 A – 26.04

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation I 036 – 26.04

développée par Yves MAGNIN

relative à l'objet suivant :

REPRISE DE LA SAISON CULTURELLE PAR LA FODAC, QUELLES CONDITIONS?

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La saison culturelle n'est pas transférée à proprement parler. L'équipe de Concorde est indépendante et libre artistiquement. À ce titre, l'institution est liée à la Ville de Vernier par un lien de subventionneur/subventionné. La Ville de Vernier attend de Concorde qu'elle programme une saison pluridisciplinaire, qui puisse être pensée pour tous les publics, accessible, privilégiant le lien avec le territoire verniolan et ses habitantes et habitants.

La saison culturelle programmée par le SCC a diffusé son dernier spectacle le 19 mai dernier et clôturera ce cycle à la salle du Lignon par une fête en libre accès le 6 juin 2026. Concorde annoncera sa propre saison en intégralité lors du week-end du 25 septembre pour un premier lever de rideau en octobre.

Ainsi, une convention de subvention au fonctionnement de Concorde espace culture a été signée entre la Ville de Vernier et la FODAC, indiquant les montants pour les 3 prochaines années, les obligations des 2 parties, ainsi que 2 documents de suivi et de bilan que sont les budgets sur ces 3 ans et des indicateurs contenus dans un tableau de bord qui permettent de chiffrer objectivement les activités de l'institution. Nous avons la même forme de convention pour toutes les entités culturelles subventionnée par le SCC.

Enfin, si la programmation n'est pas transférée stricto sensu, ce n'est pas le cas non plus pour le personnel. D'autant plus que juridiquement, il n'est pas possible de faire des transferts de contrats entre un service public et une fondation privée.

Il n'y avait pas de poste dédié à la saison culturelle, tous les membres de l'équipe culture avaient d'autres tâches et affectations. Ils étaient également tous impliqués dans une partie de la gestion de la saison. Pas du 1 pour 1.

Ainsi, tout le service a été réorganisé sur la base de sa lettre de mission, moyennant une réduction des EPT côté culture. Cette réorganisation, ainsi que la politique culturelle de la Ville, feront l'objet d'une présentation détaillée lors de la prochaine commission ad hoc.

L'interpellation I 036 – 26.04 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT
Maire



Vernier, le 26 mai 2026